

République Française

Département de la Seine-Maritime

**COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE**

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 23 septembre 2024

Délibération N°3 du 23 septembre 2024

Date de convocation      **Etaient présents : (20)**  
11.06.24

Maryline Fournier, Maire  
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Dominique Paul, Serge  
Planchon, adjoints,  
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise  
Grippon, Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin,  
Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23      **Etaient Excusés : (3)**  
Présents : 20  
Votants : 21

Benoit Boudet ayant donné délégation à Maryline Fournier, Mickael  
Lefebvre et Isabelle Normand.

Secrétaire de séance : Dominique Paul

**Budget communal  
Tarifs de la garderie périscolaire 2024 -2025**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Christine Delcroix, Adjointe au Maire

Expose au Conseil Municipal que la commune a repris l'organisation de la garderie périscolaire pour les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire. L'accueil se faisant au sein de du groupe scolaire Louis Germain.

Il est nécessaire, pour l'équilibre économique du service proposé, que le Conseil Municipal fixe les tarifs de cet accueil.

Aussi, après en avoir délibéré, il a été décidé de fixer ces tarifs comme suit :

QF	Tarif quotient pour matin, soir ou les deux
De 0 à 650	0,50 €
De 650,01 à 900	1,00 €
De 900,01 à 1000	2,00 €
Plus de 1000	2,50 €
Enfant non inscrit	2,00 € l'heure commencée

  
Signé par : MARYLINE FOURNIER  
Date : 27/09/2024  
Qualité : MAIRE

Séance du 23 septembre

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le



ID : 076-217600261-20240923-D3\_230924-DE

La délibération est approuvée par 17 voix pour et 4 voix contre.

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

